

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du 09 mars 2022

Salle de la Mairie

Etaient présents : Mmes – MM BUREAU / MESTRE / LORANS / NERZIC / SEMENCE / MORICE / FOURNIER / LAFOND / MORIN / ZEGAN / REGUER / PLAIS / JANSONNIE / HURIEZ / BEUX /

Etaient absents : Mmes – Mrs POTELUNE / IMBOURG / HUET / NOYAT

Ont donné pouvoir : Mme IMBOURG à M FOURNIER /
Mme NOYAT à Mme HURIEZ /

A été nommé(e) secrétaire M MORIN

Approbation des comptes rendu du Conseil Municipal des 02 et 12 février 2022

Le compte rendu du 02 février 2022 a été adopté à la majorité des présents, abstention de Mme HURIEZ

Le compte rendu du 12 février 2022 a été adopté à la majorité des présents, 4 abstentions.

1. **Présentation des comptes 2021 du budget communal**

M FOURNIER présente les comptes 2021

Sans compter le report de l'année dernière, le résultat d'exercice est de 329 210.75 €

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges à caractères générales

Il y a eu un gain de 55 738 € par rapport au budget. Ce résultat peut être expliqué par des charges moins importantes concernant les différents points :

Groupe de dépenses	Gain	Dépenses moins importantes par rapport au budget
Achat et variation des stocks	30 000 €	<ul style="list-style-type: none">• Moins de dépenses de combustible puisque l'école de musique ne se situe plus dans les anciens bâtiments du trésor public.• Moins d'achat en petit équipement.• Moins d'achat en matières premières notamment des fleurs.



Services Extérieurs	15 000€	• Elagage du jeu de paume n'a pas été réalisé.
Autres Services Extérieurs	10 000 €	Les gains sont plus éclatés au niveau des comptes, mais la dépense principale en baisse est expliquée par moins de fêtes organisées dont le 14 Juillet 2021

Les charges de personnel et frais assimilés

Il y a un gain de 52 000 € par rapport au budget. Ce résultat s'explique par :

- Le départ de Mme Dautin.
- Le départ de Mme Marquet remplacé par un poste avec un temps de travail moins important.
- Pas de surveillant de baignade.
- Il n'y a pas eu beaucoup d'absence

Autres charges de gestion courante

Il y a un gain de 7 800 € par rapport au budget. Plusieurs associations n'ont pas demandé de subvention du fait que la période du Covid n'a pas permis d'organiser de manifestation.

Charges exceptionnelles

Il y a un gain de 45 600 € par rapport au budget. Cela peut être expliqué par une prévision d'une rupture conventionnelle pour Mme Dautin qui n'a pas eu lieu. Il y avait également une prévision de la régulation de la taxe d'habitation de 2017/2019 qui n'a pas été effectuée.

M JANSONNIE intervient pour expliquer que la régularisation a été décidée et qu'elle pourrait avoir lieu en 2022. Elle est estimée à 18 000 €.

Total des dépenses de fonctionnement

Donc au total, il y a eu un gain de 135 000 € par rapport au budget expliqué principalement par :

- Des dépenses d'entretien moins importantes.
- Des dépenses de personnel moins importantes.
- Des approvisionnements non utilisés.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Au total, il y a eu un gain de 23 000 € par rapport au budget.

Produit des services, domaine et ventes diverses

La mairie a refacturé à la communauté de communes les services d'entretien liés à l'assainissement (ex : entretien station d'épuration et autres services liés à l'assainissement et à l'eau). M le Maire explique que ce sera probablement la seule année que l'on aura cette recette aussi conséquente.

M JANSONNIE intervient pour expliquer que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires perdurera.



M le Maire informe les membres du conseil que le seul levier de la commune au niveau des recettes est le taux de la taxe foncière. La municipalité n'a pas l'intention de l'augmenter. Les recettes sur lesquelles la commune peut agir ne représente que 35 % des recettes totales. Le reste est constitué de dotations.

Dotations, subventions et participations

Augmentation de la refacturation aux communes alentours, pour l'école.

Les locations de salles ont été plus faibles par rapport à la prévision à cause de du Covid.

Total de l'exercice

Avec les 70 000 € de report de l'année dernière, le résultat de l'exercice est de 399 210 €

M le Maire précise que l'objectif est d'optimiser le résultat de fonctionnement pour consacrer ces sommes à l'investissement.

LES INVESTISSEMENTS

Le total des dépenses d'investissements est de 681 650.90 €

M JANSONNIE intervient pour expliquer que la FCTVA sera automatisé à partir de 2023.

M le Maire poursuit en informant que jusqu'à aujourd'hui, la commune récupérait 16.4% de la TVA 2 ans après. En 2023, la commune récupérera la TVA, la même année, comme pour les entreprises.

M LORANS demande si le taux de la TVA récupéré sera la même. M JANSONNIE répond : Oui.

Au niveau des immobilisations financières, c'est la dernière année de remboursement pour l'emprunt de la déchetterie.

Si on cumule l'investissement avec le résultat du fonctionnement. Le montant d'investissement peut monter à 483 261 €.

2. Approbation du compte de gestion 2021 COMMUNE

Adopté à l'unanimité.

3. Approbation du compte administratif 2021 COMMUNE

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévues	1 715 908.84
	Réalisées	1 340 036.93
Recettes	Prévues	1 715 908.84
	Réalisées	1 739 247.68

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévues	1 342 229.45
----------	---------	--------------



Réalisées	681 650.90
Reste à réaliser	254 795.00

Recettes	Prévues	1 342 229.45
	Réalisées	765 702.07
	Reste à réaliser	129 034.00

RESULTAT DE CLOTURE

Investissement	84 051.17
Fonctionnement	399 210.75
Résultat	483 261.92

Adopté à l'unanimité

4. Affectation des résultats Budget Commune

Mr le Maire propose de mettre la totalité du résultat du fonctionnement en investissement.

Mme HURIEZ demande s'il ne faudrait pas garder une partie dans le fonctionnement comme sécurité. M FOURNIER explique qu'avec les prévisions 2022 du fonctionnement, il faudrait un pépin de 200 000 € pour commencer à ressentir des difficultés. M le Maire poursuit que l'on devrait donc avoir un excédent de 200 000 € par rapport au fonctionnement de l'année prochaine. La sécurité est là.

Adopté à la majorité des membres présents 13 POUR 4 abstentions

5. Circuits équestre du Pays Sancerre Sologne

Mme MESTRE présente le projet de modification des circuits équestres proposé par le Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne. Ces circuits sont inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

La commune garde l'entretien des chemins. Mr le Maire souligne que c'est une bonne promotion pour l'activité équestre.

Adopté à l'unanimité

6. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Mme MESTRE présente le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Pour la voirie, il y a un côté solidaire. Certaines communes payent sans avoir de voirie communautaire.

Pour la commune d'Henrichemont, c'est la même somme que l'année passée.



Mr JANSONNIE demande si la GEMAPI est calculé sur le nombre d'habitant, il lui est répondu que oui

Adopté à l'unanimité.

7. Transfert de la compétence financement du contingent au SDIS des communes à la communauté de communes

En date du 27 janvier 2022, la communauté de communes a pris la compétence financement du contingent au SDIS. De ce fait, M le Maire propose de leur transférer cette compétence.

M le Maire explique que la communauté de commune verse la contribution au commune le SDIS. Ensuite, c'est retenu pour la commune sur la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Pour la commune, c'est neutre.

Cette somme de 60 293 € est fixe pour les années futures et ce même si le coût du SDIS augmente. Ce sera la communauté de communes qui prendra en charge l'augmentation.

À l'heure actuelle, il y a environ une intervention par jour.

M JANSONNIE demande pourquoi transférer. Ce n'est pas neutre, la commune pourrait perdre de la dotation. Mme MESTRE répond que c'est plus sécurisant pour la commune qui ne supportera pas les prochaines augmentations du SDIS.

Adopté à la majorité des présents 13 POUR 4 abstentions

8. Organisation des élections présidentielles et législatives

3 tranches horaires sont proposées aux élus afin qu'ils puissent réaliser des permanences lors des quatre dimanches d'élection :

- 8h – 11h30
- 11h30 – 14h30
- 14h30 – 18h00

9. Avancement des projets

MLORANS

L'assainissement

Les canalisations seront terminées d'être posées dans la semaine du 14 au 18 mars.

Des canalisations en plomb ont été découverts alors que les changements auraient dû être effectués lors des travaux en 2005 – 2006. La décision de la commune et de la communauté de communes est de terminer ces changements.

Des travaux aux niveaux des avaloirs n'étaient pas prévus. C'est une charge supplémentaire pour la commune à la hauteur de 23 000 €.

D'autre frais supplémentaire seront à prévoir entre la recyclerie et la rue Goyeuse.

Les briquettes auront un retard de livraison ce qui entrainera la fin des travaux en fin d'été.



M JANSONNIE intervient pour informer que malgré le panneau sens interdit route d'Achères, certains automobilistes passent à une vitesse excessive. M le Maire explique qu'il avait constaté le même problème et qu'avec M LORANS et Mme MESTRE, ils avaient modifié les séparateurs de voies afin que la rue soit complètement bloquée.

Gymnase

Le bardage sera terminé la semaine prochaine

Environnement

Une journée de nettoyage est prévue le 9 avril.

La communauté de communes travaille sur le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) et une réduction de consommation du CO2.

M JANSONNIE intervient pour signaler qu'il est invité en tant que président de la recyclerie mais déplore qu'il y a peu d'élus et que la communauté de commune n'impulse plus de projets. M LORANS ajoute que de moins en moins de personnes assistent aux réunions.

Concernant la redevance incitative, sur la commune, la collecte des ordures peut être plus cher car il y a des bacs pour chaque habitant. En France, certaines communes ont fait le choix de n'avoir que des points de collecte. Cela coûte moins cher mais peut poser problème pour les personnes âgées.

Sur le territoire l'évolution est de 167 kg à 103 kg d'ordure ménagère par habitant. 400 habitants sur la communauté de communes ont été « retrouvés ». Cela signifie qu'avant, des personnes qui ne payaient pas la collecte d'ordure ménagère.

Il y a un mois, une liste d'anomalie a été transmise. Certaines personnes, notamment, mettaient toutes les ordures dans le bac jaune.

Il faut poursuivre le travail sur l'amélioration du tri. À Henrichemont, nous sommes sur un taux de rejet de 30 % alors que le taux national est de 20 %

M LORANS indique que des contrôles inopinés peuvent être effectués dans les poubelles des henrichemontais pour ensuite expliquer les bonnes pratiques de tri.

Mr JANSONNIE fait savoir que le site pour régler les factures d'ordures ménagères ne fonctionne pas.

M LORANS informe que des rosiers vont être plantés le 10 mars à partir de 8h30.

Mme NERZIC

Mme NERZIC fait savoir que les inscriptions pour les estivales s'annoncent bien. A ce jour cela représente 32 stands. Des demandes de devis sont en cours, notamment pour une animation musicale, un animateur etc...

Une conférence aura lieu le 19 mars à la médiathèque de Mme MALLEIN « Aliénor d'Aquitaine et les barons Berrichons »

Mme SEMENCE



Site internet

3252 (3 346 visiteurs en janvier) pour 6 690 visites (6 475 en janvier) et 22 803 pages vues (27 150 en janvier)

Les pages les plus vues ont été les suivantes :

- Recyclerie
- Médiathèque
- PV CM
- Location de salles
- Conseil municipal
- Tourisme – découvrir
- Enfance – accueil de loisirs
- Commerces – restaurants
- France Service

A noter que France Service apparaît pour la 1^{ère} fois dans les pages les plus vues, ce qui prouve que les visiteurs prennent peu à peu l'habitude de ce service.

Facebook

869 personnes sont abonnées à Facebook contre 855 au 31 janvier 2022

Les pages le plus vues ont été :

- Communauté de communes recherche animateurs saison 2022 : 1 900
- Recherche cuisinier EHPAD : 3 300
- Ecole, balle de tennis pour les chaises : 1 800
- Ciné-goûter : 823
- Ciné rural : 678

Groupe Henrichemont Shopping

197 abonnées et 83 membres ont publié et il y a 1 626 vues.

Instagram

321 abonnés

Mymairie

302 abonnées au 28 février (280 fin janvier)
20 674 visites (118 901 visites au 31 janvier)

Les pages les plus vues sont les suivantes :

- Actualités
- Agenda
- Infos pratiques
- Travaux

Mme HURIEZ indique que les notifications de l'application ne fonctionnent pas



Bulletin municipal

Le bulletin est parti chez l'imprimeur. La distribution aura lieu le 26 et 27 mars.

M FOURNIER

Petite ville de demain

La demande de subvention a été demandée. Le 12 avril débutera l'étude pour l'embellissement du jeu de paume.

Projet immobilier

Un nouveau rendez-vous avec le diocèse a été demandé.

Une délégation va visiter des bâtiments pour senior dans le Loir et Cher afin de voir si Henrichemont peut partir sur ce type de projet

Mme MESTRE

Ecole

Une nouvelle salle de classe a été peinte

Plusieurs petits travaux ont été effectués

Un diagnostic énergétique va être réalisé afin de pouvoir mettre en place des projets pour perdre moins de chaleur et afin de voir l'état de la chaudière.

Le dernier conseil s'est très bien passé. Tous les instituteurs étaient présents.

Mme HURIEZ demande si la rénovation de l'école ne pourrait pas être inscrite dans le programme « Petite Ville de Demain ». Il lui est répondu que ce programme est plus axé pour le centre Bourg mais que cette possibilité sera examinée.

La Borne

Les cyprès ont été coupés. Le bois sera retiré par des particuliers durant le printemps. Les bâtiments derrière les cyprès seront détruits l'année prochaine. Mr JANSONNIE désire avoir le coût de ces travaux.

La Trouée Verte

Le projet prévu pour 8.4 millions d'euros permettra de créer une voie verte de la cathédrale de Bourges jusqu'à Sully sur Loire. Pour la partie de la communauté de commune, le coût s'élèvera de 420 000 € répartie sur 4 ans.

10 Questions diverses

- M le Maire indique qu'avec la participation d'Intemarché et de l'amicale des pompiers, une collecte est en cours pour l'Ukraine. Pour ceux qui voudraient héberger des familles ukrainiennes, il est possible de s'inscrire sur un site internet. Au titre de la recyclerie, Mr JANSONNIE demande quel



site en ligne est prévu pour un don d'argent, il lui est répondu que la croix rouge est approprié pour ce genre de donation.

- M BEUX demande à M le Maire s'il a parrainé un candidat aux élections présidentielles. Mr le Maire répond qu'il n'a parrainé personne. Il précise qu'il n'est affilié à aucun parti politique parce qu'il tient beaucoup à sa liberté de parole. Il précise également que tout parrainage est considéré comme un soutien.

Fin de séance 21h10

Le prochain conseil municipal aura lieu le 6 avril 2022 à 19 h.

